

Doyenné de Moreuil, *Le Mesnil-Saint-Firmin, Paillart, Rocquencourt* :

Doyenné de Montdidier : *Broyes, La Hérelle, Plainville, Serévillers.*

*Ansauvillers, Bonneuil avec Esquennoy son secours, Bonvillers, Breteuil, Chepoix, Mory-Maucruux, Rouvroy-les-Merle, Tartigny, Troussencourt, Vendeuil-Caply* et son annexe *Beauvoir, Villers-Vicomte*, étaient dans le ressort de l'évêché de Beauvais, doyenné et archidiaconné de *Breteuil*.

Quant aux circonscriptions judiciaires, les paroisses de *Gouy* et de *Paillart* ressortissaient au baillage d'Amiens. Toutes les autres étaient comprises dans le baillage de Montdidier, institué en 1516.

Relativement à l'administration civile, le bourg d'*Ansauvillers* était placé dans l'étendue de l'élection de Clermont en Beauvaisis, généralité de Soissons.

La commune de *Gouy-les-Groselier* appartenait à la généralité et à l'élection d'Amiens.

Les vingt autres faisaient partie de la même généralité, dans l'élection de Montdidier, instituée en 1575.

L'organisation départementale de 1789 comprit tout le pays dans le district dont *Breteuil* fut institué chef-lieu. Les communes y furent réparties ainsi qu'il suit, entre quatre cantons :

Canton d'*Ansauvillers* (2<sup>e</sup> du département) : *Ansauvillers, Bonvillers, Mory-Maucruux*, et en outre, *Brunvillers-Lamotte, Gannes, Morenvillers, Quincampoix, Sains*.

Canton de *Breteuil* (10<sup>e</sup>) : *Beauvoir, Bonneuil, Breteuil, Esquennoy, Fléchy, Paillart, Rouvroy, Tartigny, Troussencourt, Vendeuil-Caply, Villers-Vicomte*.

Canton de *Cormeille* (18<sup>e</sup>) : *Gouy-les-Groselier*.

Canton de *Plainville* (57<sup>e</sup>) : *Broyes, Chepoix, La Hérelle, Le Mesnil-Saint-Firmin, Plainville, Rocquencourt, Serévillers*.

Cet état de choses fut modifié par l'arrêté du gouvernement du vingt-trois vendémiaire an dix, qui réduisit à trente-cinq le nombre des circonscriptions cantonnales, comprenant parmi les cantons supprimés ceux d'*Ansauvillers, Cormeille* et *Plainville*.

La commune de *Gouy*, ci-devant du canton de *Cormeille*, fut reportée à celui de *Breteuil* avec *Bonvillers, Mory-Maucruux* provenant du canton d'*Ansauvillers*, et *Chepoix, La Hérelle, Le Mesnil-Saint-Firmin, Rocquencourt, Serévillers* démembrés du canton de *Plainville*. La circonscription de *Breteuil* comprit alors dix-neuf communautés.

*Ansauvillers, Brunvillers, Gannes* et *Quinquempoix* furent attribués au canton de *Saint-Just*; *Morenvillers* et *Sains* au canton

de *Maignelay* avec *Broyes* et *Plainville*, formant l'autre partie de la circonscription dont *Plainville* était le chef-lieu.

Peu de temps après, un autre arrêté en date du trois ventôse an dix modifia ces nouvelles délimitations.

*Broyes* et *Plainville* furent retirés du canton de *Maignelay, Ansauvillers* de celui de *Saint-Just*, pour être donnés au canton de *Breteuil* duquel on retrancha *Beauvoir, Bonvillers* et *Troussencourt* qui agrandirent le canton de *Froissy*.

Mais un troisième arrêté daté du vingt-six ventôse an onze, reporta ces trois derniers lieux dans le canton de *Breteuil* dont l'étendue n'a subi, depuis ce temps, aucune modification.

Le nombre de ses communes a varié par la suppression et le rétablissement successifs de celles de *Gouy, Mory-Maucruux, Rouvroy-les-Merle* et *Serévillers*.

Il est donc encore de vingt-deux.

ANSAUVILLERS-EN-CHAUSSÉE, *Ansauviller, Anscouvillers, Sauviller-en-cauchie, Ansoviller, Ansovillers, Anssauvillé, Ansonvillers en Beauvoisis, Ansonvillers, Sauvillié, Sauvillé-en-Chaussée, Ansoviller* en 1220, *Ansoviler, Ansauller, Aussinviller, (Ansoaldovillare, Ansovillare* en 1164, *Ansovilliicum, Ansoldovillare*), à la limite sud entre *Bonvillers* au nord-ouest, *Chepoix, Mory-Maucruux* au nord, *Gannes* du canton de *Saint-Just* à l'est, *Quinquempoix* du même canton au sud-est, *Catillon* même canton au sud, *Wavignies* même canton et *Campremy* canton de *Froissy* à l'ouest.

Le territoire de figure ovalaire constitue une plaine fertile, découverte, traversée ainsi que le chef-lieu, par la voie romaine d'Amiens à Pont-Sainte-Maxence, circonstance qui paraît assigner une haute antiquité au pays. La chaussée *Brunchaut* déterminait autrefois la limite ouest du territoire et formait, comme aujourd'hui, la rue principale du bourg, en sorte que le côté occidental de la rue dépendait de la commune de *Wavignies* (canton de *Saint-Just*) et avait conservé par ce motif le nom de *Rang de Wavignies*. Ce *Rang* aussi appelé *Vieil marché*, distant de trois kilomètres de son chef-lieu, a été légalement réuni en 1823 au bourg d'*Ansauvillers* duquel il faisait réellement partie.

*Ansauvillers* forme un village considérable comprenant sur la chaussée *Brunchaut* une large rue de treize cents mètres de développement, d'autres rues transversales, larges aussi, nommées *rues Verte, du Bois, de la Halle, des Poissonniers, du Tilleul, de Montdidier, de Montaigne*, quelques ruelles secondaires, deux places dites du *Bail* et du *Marché*. Il y a dix-huit mares et quinze puits sur la voie publique.

Ce bourg est assez bien bâti, notamment dans le quartier de l'église, depuis qu'un incendie arrivé en 1798 détruisit cent quarante maisons à l'état de chaumière, qu'on rétablit dans le goût moderne.

*Ansauillers* est mentionné dès le huitième siècle dans la chartre de 761 par laquelle Adhalarid fit don à l'abbaye de Saint-Denis, de plusieurs lieux situés au pays de Vendelois.

Pierre de Mouy chevalier, en était seigneur vers 1280.

La terre qui appartenait dans le quatorzième siècle à Arnould de Gorbie, premier président au parlement de Paris et chancelier de France, échut à sa mort arrivée en 1413 à son neveu Arnould, pannetier du roi Charles VI.

Elle était possédée dans le dix-septième siècle par les marquis de l'Isle-Marivaux desquels elle vint sous Louis XV à M. *Busquet de Caumont*, originaire de Normandie.

La terre avait haute-justice. Le manoir seigneurial qui tenait à l'église a été démoli.

La cure dédiée à saint Léger était conférée par l'évêque diocésain. On lui avait réuni dès 1766 *Le Rang de Wavignies*.

C'est aujourd'hui une succursale.

L'église est une grande construction en briques sur un soubassement de grès. Le chœur et le latéral nord ont été rebâti de 1668 à 1671. Le clocher posé sur la porte et couvert d'ardoises, est de 1786. Tout le reste est moderne ou dépourvu de caractère. Les lambris sont dans le goût du seizième siècle.

L'autel, garni de tableaux, est remarquable par ses ornemens.

On y conserve des reliques de saint Léger, de saint Damien et du Saint-Sépulcre.

Il y avait sous le titre de Notre-Dame une chapelle à laquelle nommait le seigneur jusqu'au seizième siècle et ensuite l'évêque diocésain. Ce bénéfice dépendait du doyenné de Ressons, tandis que la cure était comprise dans celui de *Breteuil*.

On voit dans le cimetière situé à l'est, sur le chemin de Gannes, une chapelle dédiée à saint Léger que la tradition locale représente comme l'église primitive, le bourg ayant été autrefois, dit-on, sur cet emplacement. Elle fut rebâtie en 1671.

Le chemin de grande communication de Wavignies à Maignelay traverse le bourg.

Les propriétés communales comprennent une mairie, un presbytère, une école, deux halles, deux marnières.

Le cimetière agrandi en 1834 est entouré de haies vives.

Il y a un bureau de bienfaisance et une compagnie de pompiers.

On trouve dans l'étendue du territoire deux moulins à vent, quatre tuileries, une fabrique de toiles.

Il y a un marché à grains où l'on fait depuis plusieurs siècles commerce de toiles de chanvre.

La population est active et laborieuse.

*Contenance* : Terres labourables, 575 h. 68,75. — Terres labourables plantées, 0 h. 35,75. — Avenues, jardins d'agrément, 0 h. 11,10. — Bois taillis, 40 h. 02,90. — Vergers, 1 h. 43,65. — Jardins potagers, 51 h. 13,25. — Friches, 0 h. 27,45. — Propriétés bâties, 12 h. 76,45. — Routes, chemins, places, etc., 12 h. 89,40. — Total, 694 hect. 68,70.

Distance de *Breteuil*, 1 myr. 2 kil. — De Clermont, 2 myr. 7 kil. — De Beauvais, 3 myr. 7 kil. — Marchés, *Ansauillers*, Clermont. — Bureau de poste, *Breteuil*. — Population, 1172. — Nombre de maisons, 264. — Revenus communaux, 3,492 fr.

*BEAUVOIR*, *Beauvevoir*, *Belvoier* en 1220, *Beauveir*, *Beauvoir en Beauvois* (*Sanctus Dionysius de Bellovidere*), entre *Bonvillers* au sud-est, *Chepoix* à l'est, *Tartigny* au nord-est, *Breteuil* au nord, *Vendeuil* à l'ouest, *Saint-André-Farivillers* du canton de *Froissy* au sud.

Le territoire, de figure ovalaire, est placé au versant méridional du bassin de la Noye; sa superficie est tourmentée, découverte, coupée de ravins, offrant une grande variété de sols arables.

Le chef-lieu, à-peu-près central, se compose de plusieurs rues tortueuses, dépourvues d'alignement et de nivellement régulier. Il existait primitivement dans la vallée Saint-Denis. On ignore l'époque précise de sa translation sur la montagne.

*Beauvoir* était, sous le titre de Saint-Denis, une succursale de la paroisse de *Vendeuil*. La nouvelle organisation du culte lui a conservé ce titre.

La terre était comprise dans la châtellenie de *Bonneuil*.

L'église est isolée au nord-ouest du village actuel, à l'origine de la vallée Saint-Denis. C'est une construction postérieure au tems des ogives, dont le chœur polygonal, élevé, a des fenêtres en plein-cintre, simples ou géminées. La nef est moderne ainsi que les transepts. Les contreforts portent des pots à feu.

Le clocher, couvert d'ardoises, est posé sur le portail.

Il n'y a pas de voûtes.

On trouve dans le village, sous l'emplacement d'une ancienne forteresse, un souterrain considérable formé de deux allées garnies d'un grand nombre de cellules.

Jean Desprez évêque de Tournai en 1349, auteur d'une vie de Louis X, était né à *Beauvoir*.

*Evaussaux*, *Evosseau*, *Evossaux*, *Evauchaux*, *Evocau*, *Vau-*